

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JANVIER 2010 A 20 HEURES

CONVOCATION du 15 janvier 2010

ORDRE DU JOUR :

- Contrat de dératisation
- Equipement de la commune
- Repas des aînés
- Parcours d'endurance des écoles

Questions diverses :

Le vingt et un janvier deux mil dix à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Yèvre-la-Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick PAILLOUX, Maire.

PRESENTS : MM. Alain DI STEFANO, Jean HUTTEAU, Thierry LUCHE, Gilles BLANVILLAIN, Didier CHAVANES, Gaston CHARPENTIER, Jean-Pierre PASQUET, Cédric CORMIER, Olivier DURAND, Mme Marie-Pierre HUTTEAU, M. Patrice GAGET, Mme Jackie BRUNEAU, Mme Sylvie JATTEAU, M. Jérôme POIVET

ABSENTS EXCUSES : //

Secrétaire de séance : M. Cédric CORMIER

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente sans observation.

o
o o

CONTRAT DE DERATISATION

M. le maire indique au conseil que la société HYGIENE SERVICES qui passait sur la commune pour l'hygiène antiparasitaire a été reprise par la société AMBOILE SERVICES- Groupe Ecolab. Le contenu de l'ancien contrat est évoqué ainsi que son coût élevé.

Le conseil décide de revoir le contrat. Pour l'année 2010, il n'y aura pas de passage chez les particuliers, seuls les bâtiments appartenant à la commune seront traités comme l'oblige la loi. De nouveaux devis seront demandés pour 2011.

EQUIPEMENT DE LA COMMUNE

Lors d'une précédente réunion, le remplacement du tracteur communal, dont les risques de panne sont élevés, avait été évoqué.

Plusieurs solutions sont envisagées, tant en matériels neufs que d'occasion. Le conseil opte pour un matériel d'occasion de 2008 suivant l'étude faite par M. Cédric CORMIER. Le financement pouvant être opéré en partie sur les subventions de faible population de Yèvre la Ville et Yèvre le Châtel.

REPAS DES AINES

Concernant l'animation du repas des aînés, trois propositions sont étudiées à partir des recherches effectuées par Mme Marie-Pierre HUTTEAU. La proposition de M. Sylvain BIGAUD est retenue.

Le traiteur choisi est l'Abeille Royale de Corbeilles en Gâtinais.

Il est rappelé que le repas aura lieu le dimanche 28 février (inscription à rendre au plus tard le 18 février)

PARCOURS DE REGULARITE

M. le maire informe le conseil que l'école de Yèvre la Ville organisera cette année le parcours de régularité pour les élèves du cycle 3 degré activité sportive en collaboration avec l'USEP.

La date retenue est le vendredi 5 février après midi et 600 enfants sont attendus.

Un arrêté concernant la circulation sera pris pour interdire la circulation pendant les courses, soit de 13h30 à 16h30.

Le stationnement des cars se fera chemin des sœurs. La population sera informé, afin qu'elle puisse prendre ses dispositions. Une demande de déviation sera demandée aux services de la DDE pour la rue de Montberneume.

QUESTIONS DIVERSES

Courriers

Lecture est faite des courriers de :

M. CHARPENTIER Gaston, concernant la suppression d'un chemin ;

M. BERILLE Patrick, concernant l'épisode neigeux ;

M. CHALINE en tant que Président de la Société de Chasse. Le conseil donne un avis favorable à sa demande de location de la parcelle « La patte aux chiens » ;
du CONSEIL GENERAL (CIAF N°11) concernant M. RONCERAY et Mme LION.

Elagage

M. Jean HUTTEAU présente le devis établi par l'entreprise de M. Jean BELLANGER afin d'effectuer les travaux sur les rives des bois.

Logement communal

M. DUCHIER et M. DESESQUELLE employés communaux se chargent de faire les travaux concernant les deux logements communaux non occupés Place de la Croix de Pierre.

Elections Régionales

Les dates à retenir sont le dimanche 14 mars pour le 1^{er} tour et
le dimanche 21 mars pour le 2^{ème} tour.

Rallye

Cette année le passage du RALLYE CLASSIQUE PARIS NICE s'effectuera par la commune de Yèvre-le Châtel et Yèvre la Ville le jeudi 25 mars vers 9h30.

Commerce ambulant

Une demande a été déposée en mairie par M. Stéphane MAHIEUX afin d'exercer, une soirée par semaine, sont activité de vente de pizzas « CLUB PIZZA ».

Le conseil municipal donne un avis favorable à sa demande et lui propose de venir le jeudi sur le parking de la mairie de Yèvre la ville.

Travaux de voirie

Lors du conseil, l'état des routes, suites aux divers travaux et à l'épisode neigeux de cet hiver, est évoqué. De nombreux trous se sont formés. La mairie à conscience du problème et mettra tout en œuvre pour y remédier.

Circulation

Faisant le compte rendu des réunions publiques, M. Alain DI STEFANO rappelle que lors de celles-ci, la vitesse de circulation, notamment sur la D 123 à Yèvre le Châtel, a été évoquée. Il indique qu'il est personnellement favorable à une limitation de la vitesse à 30 km/h sur cette route, qui comporte plusieurs virages, de l'entrée du village, côté Givraines, au carrefour avec la rue de Nascelles. Après débat, la majorité des conseillers n'est pas favorable à cette mesure. Le conseil décide en revanche de demander à ce que chacun soit attentif à sa vitesse sur l'ensemble du territoire communal et, afin de faire respecter les limitations à 50 km/h, en particulier aux abords de points dangereux (Pont, Ecole, Virages sans visibilité), le conseil souhaite que la gendarmerie pratique des contrôles sur la commune.

Stationnement

Compte tenu des caractéristiques et de l'étroitesse de la rue de la Basse-cour, et de l'existence d'un parking au pied de la forteresse, à quelques dizaines de mètres, un arrêté sera pris pour interdire le stationnement des véhicules dans cette rue.

La séance est levée à 23h35.

Affiché le 28 janvier 2010,
Les membres présents,

Le Maire,
Patrick PAILLOUX